



DELUBAC
Asset Management

Annexe 10

Delubac Impact Positive Health

Document publié le 22/10/2025



Publication d'information en matière de durabilité

Résumé

L'équipe de gestion sélectionne, selon une approche discrétionnaire (stock picking), des émetteurs qui contribuent à la santé de qualité, la santé pour tous et le bien-être au travail.

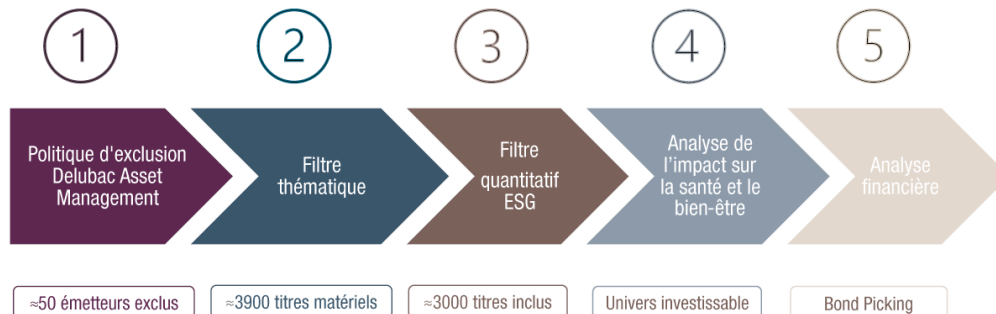
Les externalités positives recherchées dans le fonds se répartissent en 3 catégories : une santé de qualité, la santé pour tous, le bien-être au travail.



Pour s'assurer que les investissements du compartiment ne causeront pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le compartiment a intégré dans son processus de sélection des valeurs des critères prenant en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des filtres d'exclusion normatives et sectorielles ainsi qu'à travers la recherche extra-financière Sustainalytics (notes et controverses). Un critère d'exclusion cible particulièrement les entreprises impliquées dans des violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris aux principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT relative aux principes et fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Le processus de sélection intègre une analyse de la gouvernance des sociétés.

L'équipe de gestion sélectionne les investissements en suivant une approche en 5 étapes :



Le processus de sélection intègre une dimension de matérialité des enjeux (2), ainsi qu'une analyse en profondeur de l'impact sur la santé et bien-être (4) afin de maximiser les opportunités à capter et en réduisant les risques en lien avec l'objectif d'investissement durable.

L'équipe de gestion sélectionne de manière proactive les valeurs en fonction des impacts attendus, déclinés en trois thématiques :

- **Les soins de qualité**, à travers la recherche médicale sur les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que les services et équipements de santé qui permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes.
- **La santé pour tous**, par la réduction des facteurs de risque sur la santé, comme l'accès à l'eau potable, l'accès aux services de santé, l'alimentation saine et de qualité.
- **Le bien-être au travail**, à travers les politiques sociales promouvant particulièrement les conditions de travail favorisant le bien-être des salariés ou les programmes favorisant l'équilibre de vie personnelle et professionnelle.



L'équipe de gestion a élaboré une grille d'évaluation de l'impact des émetteurs, appréciant le degré de maturité de l'impact par l'entreprise et le niveau de l'impact généré

Politique d'impact				
	Objectif chiffré et plan d'actions			« Positive Health »
	Politique formalisée et généralisée sans objectif			
	Pratique informelle ou action isolée			
	Pas de recherche d'impact			
		Impact nul	Impact léger ou non mesuré	Impact modéré
				Impact significatif
		Niveau d'impact		

Voici quelques exemples d'indicateurs retenus :

Pour évaluer le degré de maturité de l'impact par l'entreprise	Pour évaluer le niveau d'impact généré opérationnellement
➤ Existence de pratique au niveau du groupe (Oui/Non) ➤ Existence d'une politique formalisée en faveur de l'impact (O/N) ➤ Existence d'un objectif chiffré, mise en place d'un plan d'actions (O/N)	➤ % CA généré par des produits ou services liés à la santé et au bien-être (en %) ➤ Nombre de programme d'accessibilité à la santé (en nombre) ➤ Nombre de collaborateurs bénéficiant de programmes qui favorisent l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle (en nombre)

En plus des ressources humaines qui collaborent (équipes de gestion, de recherche ISR, de suivi des risques, ...), Delubac AM dispose de ressources externes pour répondre à l'objectif d'investissement durable, parmi lesquelles figurent Sustainalytics, Bloomberg, Proxinvest.

Le compartiment sera investi au moins à 90% dans des investissements considérés comme étant des investissements durables à caractère social au sens du règlement SFDR, le reste étant des OPC et dérivés. Le compartiment n'a pas d'objectif environnemental (ni d'objectif d'alignement à la taxonomie).

Principale limite : La mesure réelle de l'impact social n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs.

Contrôle interne et diligence raisonnable : Des mesures de suivi des ratios ESG sont en place en interne, fruit de la collaboration entre les équipes de gestion, de recherche ISR et de contrôle des risques.

Delubac AM déploie un plan de contrôle de diligence raisonnable afin de s'assurer de la conformité du compartiment avec les règles ESG fixées pour sa gestion.



Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Pour s'assurer que les investissements durables du compartiment ne causeront pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Delubac AM a intégré dans son processus de sélection des valeurs des critères DNSH, que l'on retrouve à plusieurs niveau :

- Au **niveau des exclusions normatives** pour s'assurer que les investissements ne portent pas atteinte aux droits de l'homme : exclusion des entreprises impliquées dans des violations des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des conventions cadres de l'OIT et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Au **niveau des exclusions sectorielles** pour s'assurer que les investissements ne seront pas liés à des activités qui ont un impact néfaste important sur l'environnement : exclusion des secteurs liés au charbon, énergies fossiles ou pesticides.
- Au **niveau du suivi des controverses** : exclusion des entreprises impliquées dans des controverses de niveau 4 ou 5 selon Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus grave)
- Au **niveau de l'analyse ESG**, qui permet d'investir uniquement dans les entreprises conscientes de leurs impacts et engagées dans un processus de maîtrise de ces impacts.

PAI	Indicateur	Prise en compte dans le processus d'investissement	Détail
Émissions de GES	1. Émissions de GES	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat (t CO2eq) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence aux critères « Energy Use and GHG Emissions », « carbone missions »
	2. Empreinte carbone	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat (t CO2eq/M EUR du CA) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « Energy Use and GHG Emissions »
	3. Intensité des émissions de GES des entreprises investies	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat (t CO2eq/ M EUR investi) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « Energy Use and GHG Emissions »
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	Exclusion des énergies fossiles prévue par le compartiment	Exclusion des émetteurs impliqués dans les énergies fossiles dès lors que la production représente plus de 10% du CA, ou, si l'entreprise détient une part significative du capital d'une entreprise productrice de pétrole et/ou gaz, ou toute entreprise impliquée dans l'exploration et l'extraction des énergies fossiles non conventionnelles ; Dans l'outil Sustainalytics « product involvement », référence aux critères « Oil and gas », « arctique oil & gas exploration », « oil sands », « shale energy »
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat (%) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « Renewable Energy Use »
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat (en GWh/M EUR) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « Carbon Intensity Trend »



Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique	Exclusion des pesticides, charbon, énergies fossiles prévue par le compartiment	Exclusion des émetteurs qui tirent plus de 10% de leur activité dans l'exploitation du charbon (ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative) ; et/ ou qui tirent 10% de leur CA de la production ; l'exploitation de pétrole ou gaz (ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative) ; et/ou toute entreprise impliquée dans l'exploration et l'extraction des énergies fossiles non conventionnelles ; et/ou tout émetteurs qui tirent plus de 5% de leur CA par la production de pesticides ou 5% de la distribution de pesticides. Dans l'outil Sustainalytics « product involvement », référence aux critères « Oil and gas », « arctique oil & gas exploration », « oil sands », « shale energy », « thermal coal », « pesticides »
Eau	8. Consommation d'eau	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie environnementale (en t/M EUR) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence aux critères « water use », « water intensity » et « water intensity trend »
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie environnementale (en t/M EUR) ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence aux critères « Initiatives to ensure proper disposal of hazardous waste », « Hazardous Waste Management »
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte Mondial des NU et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Exclusion prévue par la politique DAM	Exclusion des entreprises et émetteurs impliqués dans les violations des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des conventions cadres de l'OIT, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; référence au screening « compliance de l'outil « global standards screening »
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence aux critères « Bribery & Corruption Policy », « Whistleblower Programmes »
	12. Ecart de rémunération non-ajusté entre les sexes	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « gender pay equality programme »
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et de la politique diversité ; dans l'outil ESG Risk Score de Sustainalytics, référence au critère « board structure »
	14. Exposition à des armes controversées (MAP, BASM, armes chimiques et biologiques)	Exclusion prévue par la politique DAM + exclusions du compartiment	Les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées telles que les armes à sous munition, les mines anti-personnel, les armes bactériologiques, les armes chimiques, les lasers aveuglants, les armes nucléaires Dans l'outil Sustainalytics « product involvement », référence au critère « controversial weapons »
Souverains	Intensité carbone	Intégré dans le modèle d'analyse ESG	Indicateur analysé dans le cadre de la stratégie climat ; dans l'outil « country risk rating », référence au critère « carbon intensity »
	Violations sociales	Exclusion prévue par la politique DAM	Indicateur analysé dans le cadre de e score ESG des Etats (t CO2eq) ; dans l'outil « country risk rating », référence au critère « country event »

Par ailleurs, l'investissement durable est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de



l'homme, y compris aux principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'OIT relative aux principes et fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme car le processus de sélection intègre un critère d'exclusion basé sur ces éléments.

Objectif d'investissement durable du produit financier

L'équipe de gestion sélectionne, selon une approche discrétionnaire (bond picking), des émetteurs qui répondent à l'objectif d'investissement durable du fonds, c'est-à-dire qui contribuent à la santé de qualité, la santé pour tous et le bien-être au travail.

Le fonds s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, et plus particulièrement l'ODD n°3 « bonne santé et bien-être ».

Les émetteurs sélectionnés se caractérisent par une offre de produits ou services, des projets de financements ou une politique interne favorisant la santé de qualité, la santé pour tous et le bien-être au travail.

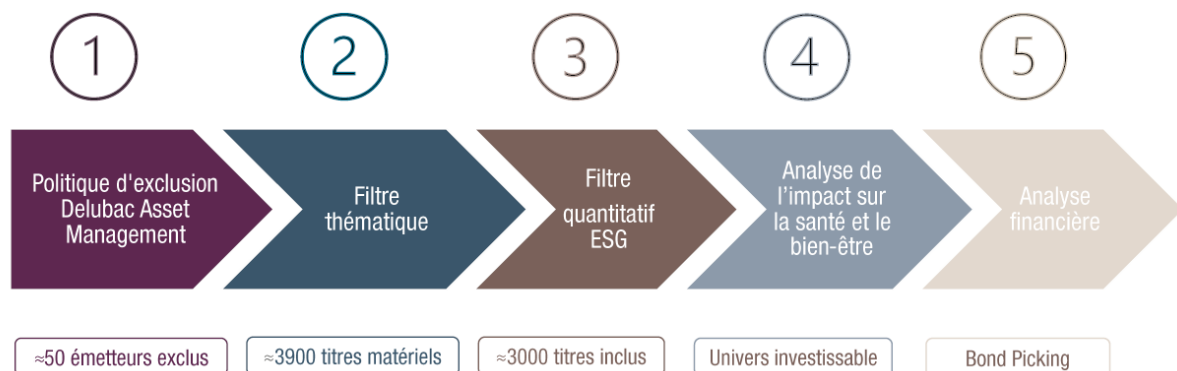
Les externalités positives recherchées dans le fonds se répartissent en 3 catégories :

1. Les soins de qualité,
2. La santé pour tous,
3. Le bien-être au travail.

Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement utilisée pour atteindre l'objectif d'investissement durable

L'équipe de gestion sélectionne les investissements en suivant une approche en 5 étapes :



Politique d'exclusion DAM

Le compartiment applique la politique d'exclusion de Delubac AM qui a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Pour plus d'information, consultez la politique d'exclusion de Delubac Asset Management en ligne https://www.pitchme-am.com/system/delubacam/ckeditor_assets/attachments/79/2023_12_04_politique_d_exclusion.pdf



Filtre d'exclusion spécifique au compartiment

Le compartiment applique une politique d'exclusion supplémentaire, qui vise à réduire les externalités négatives qui nuiront à l'objectif d'investissement durable.

Filtre quantitatif ESG

Ce filtre, basé sur la méthodologie de notation Sustainalytics, permet d'écarter des investissements les entreprises qui ont la moins bonne note ESG.

Ces trois premières étapes de l'approche extra-financière permettent d'aboutir à un taux d'exclusion de l'univers d'investissement de départ de 20% minimum.

Analyse qualitative de l'émetteur et de son impact sur la santé et le bien-être

Une analyse interne est réalisée préalablement à l'investissement, afin d'évaluer qualitativement la contribution des émetteurs ou des obligations sociales à la réalisation de l'objectif d'investissement durable, en maximisant les opportunités à capter et en réduisant les risques en lien avec l'objectif d'investissement durable.

L'équipe de gestion sélectionne de manière proactive les valeurs en fonction des impacts attendus, déclinés en trois thématiques :

- **La santé de qualité**, à travers la recherche médicale sur les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que les services et équipements de santé qui permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes.
- **La santé pour tous**, par la réduction des facteurs de risque sur la santé, comme l'accès à l'eau potable, l'accès aux services de santé, l'alimentation saine et de qualité.
- **Le bien-être au travail**, à travers les politiques sociales promouvant particulièrement les conditions de travail favorisant le bien-être des salariés ou les programmes favorisant l'équilibre de vie personnelle et professionnelle.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les émetteurs qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.

Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Le processus de sélection intègre une analyse de la gouvernance des sociétés. Le modèle d'analyse intègre des critères qualitatifs et quantitatifs. Voici quelques exemples de critères :

- Équilibre des instances de gouvernance (indépendance, féminisation, ...),
- Intégration des enjeux de durabilité dans les instances de gouvernance (comité RSE, critères ESG dans la rémunération de l'exécutif, ...),
- Politiques de prévention des pratiques déloyales (code de conduite, politique de lutte anti-blanchiment d'argent, ...),
- Pour les souverains : niveau de paix, stabilité politique, libertés civiles, contrôle de la corruption, ...



Proportion d'investissement

L'allocation des actifs prévue dans ce compartiment est la suivante :

- Au moins 90% des investissements réalisés sont considérés comme étant des investissements durables au sens du règlement SFDR
- Jusqu'à 10% maximum des investissements réalisés considérés comme autres. Cette catégorie regroupera, le cas échéant, les OPC qui n'ont pas le même objectif d'investissement durable. Les OPC font l'objet d'une sélection promouvant les caractéristiques environnementales et sociales.

Concernant les investissements durables :

- Au moins 90% des investissements réalisés sont considérés comme étant des investissements durables à caractère social au sens du règlement SFDR
- La part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0%.
- Le produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.
- La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est de 0% de l'actif net.

Au moins 90% des émetteurs en portefeuille bénéficient d'une notation extrafinancière.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Le contrôle au niveau post-trade confirme l'éligibilité de chaque ligne à chaque VL. Par ailleurs, une revue annuelle des investissements est réalisée afin de s'assurer que les investissements respectent toujours nos critères d'éligibilités liés à l'impact.

Méthodes

Il est essentiel de distinguer l'impact généré par l'investissement dans le compartiment de l'impact généré par les émetteurs dans lesquels le fonds investit.

La méthodologie développée pour sélectionner les émetteurs permet, in fine, de déterminer l'impact généré par les émetteurs en portefeuille, tandis que la méthodologie de réalisation de l'objectif d'investissement durable reflète la manière dont l'investissement contribue à l'objectif d'investissement durable (l'intentionnalité).

Méthode utilisée pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable

La réalisation de l'objectif d'investissement durable doit refléter trois éléments :

- L'intentionnalité, qui correspond à la volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à un bénéfice social ou environnemental mesurable ;
- L'additionnalité, qui se traduit par la valeur ajoutée de l'investisseur responsable et solidaire ;
- La mesurabilité, qui correspond à l'évaluation des externalités sociales et/ou environnementales des investissements à l'aune des objectifs d'impact intentionnellement poursuivis par l'investisseur.



L'intentionnalité, définie dans ce compartiment par l'objectif d'investir dans des émetteurs ayant un impact positif sur la santé des personnes et le bien-être au travail, sera mesurée par la part des investissements qui démontrent un impact positif sur ces thématiques.

L'additionnalité, au travers de plusieurs leviers :

- Le processus de sélection ESG rigoureux,
- L'achat de titres sur le marché primaire,
- Le dialogue avec les émetteurs.¹

Des procédures de contrôle interne sont mises en œuvre au niveau du processus de sélection ESG. L'achat de titre sur le marché primaire ainsi que le dialogue avec les émetteurs fait l'objet d'un suivi interne par les équipes de gestion et ISR et fera l'objet d'une publication annuelle.

La mesurabilité cherche à identifier les impacts positifs générés par les émetteurs. Voici quelques exemples d'indicateurs d'impact :

- Nombre de bénéficiaires touchés par les programmes d'accessibilité axés vers les populations vulnérables (médicaments / infrastructures, alimentation saine)
- Nombre de programmes de recherche dédiés aux traitements des maladies prioritaires selon l'OMS
- Nombre de salariés bénéficiant de programmes favorisant l'équilibre vie professionnelle/vie privée
- Nombre de collaborateurs concernés par des programmes de soutien aux salariés aidants

La mesure réelle de l'impact social n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs.

Méthode de sélection des émetteurs

Le processus de sélection des valeurs du compartiment suit une méthodologie en 4 étapes :



¹ D'autres leviers seront pris en compte au niveau de la gouvernance et de l'organisation du compartiment : le mécanisme de partage, la gouvernance au niveau de la Sicav et le pilotage spécifique du compartiment.



1

Delubac AM exclu de ses investissements :

Politique d'exclusion
Delubac Asset
Management

- Les entreprises et émetteurs impliqués dans les violations des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des conventions cadres de l'OIT, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées telles que les armes à sous munition, les mines anti-personnel, les armes bactériologiques, les armes chimiques, les lasers aveuglants,
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de l'exploitation du charbon à travers l'extraction, la vente d'électricité, la capacité de production liées au charbon, ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative d'une entreprise impliquée dans l'exploitation du charbon
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir de la production du tabac, ou bien par le biais d'une détention actionnariale significative d'une entreprise impliquée dans le tabac.
- Les entreprises générant plus de 10% de leurs revenus à partir des jeux d'argent
- Les entreprises qui font l'objet d'une controverse de niveau 5 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 5, 5 étant la plus grave)
- Les entreprises dont l'ESG Risk Score est supérieur à 40/100 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle de 0 à 100, 100 étant le pire score ESG)

En complément, le compartiment élargit l'exclusion aux sociétés impliquées dans l'extraction de charbon thermique et celles pour lesquelles la production de tabac est supérieure à 0% de leur CA.

2

Filtre
thématique

La matérialité s'entend au travers d'une offre de produits ou service, des projets de financements ou une politique interne favorisant la santé ou le bien-être. Les externalités positives recherchées dans le fonds se répartissent en 3 catégories :

1. des soins de qualité,
2. La santé pour tous,
3. Le bien-être.

Deux types d'actifs sont déterminés pour identifier la matérialité :

- Des obligations sociales et durables (social bonds et sustainable bonds) dont les objets de financement doivent être en rapport l'une des catégories de l'ICMA suivantes : l'accès aux services essentiels (la santé, les soins de santé) ; les infrastructures de base abordables (l'eau potable, les égouts, l'assainissement des eaux) ; la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables ; ou la gestion durable de l'eau au travers des infrastructures durables pour l'eau propre et/ou potable. Les obligations sociales doivent respecter les Social Bond Principles de l'ICMA et donc respecter les critères suivants :
 - o Utilisation des fonds qui doit être transparente et doivent avoir un bénéfice social clair qui sera estimé, et dans la mesure du possible, mesuré par l'émetteur
 - o Processus de sélection et d'évaluation des projets qui doit être clair et transparent
 - o Gestion des fonds : les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier ;



- Reporting : les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Ces critères sont en ligne avec le guide de bonnes pratiques d'émission d'un Social Bond telles que définies par les Social Bonds Principles. Ils sont susceptibles de changer. Pour plus de détails sur le site de l'ICMA : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/social-bond-principles-sbp/>

- Des obligations émises par des sociétés, Etats, collectivités, organisations ou agences pour lesquelles la matérialité d'au moins un des enjeux est vérifiée selon les indicateurs Sustainalytics suivants : accès aux services essentiels de base (source Sustainalytics, « Issue - Access to Basic Services-Type »), impact social et environnemental des produits et services (source Sustainalytics, « Issue - E&S Impact of Products and Services-Type »), capital humain (source Sustainalytics, « Issue - Human Capital-Type ») ou santé et sécurité au travail (source Sustainalytics, « Issue - Occupational Health and Safety-Type »). Ces indicateurs sont des éléments constitutifs de la matérialité recherchée dans l'objectif de durabilité du compartiment car ils expriment pour chaque titre l'existence d'une matérialité ou non à ces enjeux. Ces indicateurs, dont le résultat est « matériel » ou « non matériel », permettent d'identifier notamment les émetteurs qui exerceront des externalités sur les soins de qualité, la santé pour tous, ou le bien-être.

Seront ensuite exclus de l'univers thématique les titres pouvant nuire à l'objectif de durabilité du fonds, sur la base des critères suivants issus des sources Sustainalytics (respect du principe DNSH) :

- Les titres émis par des émetteurs impliqués dans la vente de toute arme controversée, y compris les armes nucléaires,
- Les titres émis par des émetteurs impliqués dans l'armement, dès lors qu'il représente plus de 10% du CA,
- Les titres émis par des émetteurs impliqués dans les énergies fossiles dès lors que la production représente plus de 10% du CA, ou, si l'entreprise détient une part significative du capital d'une entreprise productrice de pétrole et/ou gaz, ou toute entreprise impliquée dans l'exploration et l'extraction des énergies fossiles non conventionnelles
- Les titres émis par des émetteurs impliqués dans la production, les produits ou services liés ou bien la distribution d'alcool, dès lors que ces activités représentent plus de 5% du CA
- Les titres émis par des émetteurs impliqués dans la production de pesticides dès lors que le CA lié représente plus de 5% ou bien que la distribution représente plus de 10% du CA
- Les titres émis par des émetteurs corporate qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail (indicateur PAI),
- Les titres émis par des émetteurs souverains pour lesquels une violation sociale est identifiée (indicateur PAI)

Ces indicateurs sont fournis par Sustainalytics.

Nous estimons que ces indicateurs sont représentatifs et qu'ils permettent d'éliminer de l'univers les obligations qui nuiront à l'ODD3 car :

- Selon Amnesty International, un grand nombre de personnes meurent chaque jour de la violence par arme à feu, et ces dernières provoquent des blessures dévastatrices aux conséquences durables pour la santé mentale et physique.
- Selon l'OMS, la dépendance mondiale aux combustibles fossiles empoisonne l'air, provoquant des maladies comme l'asthme, et, en tant que principal facteur du changement climatique, augmente la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles,
- Selon l'OMS, l'usage nocif de l'alcool entraîne plusieurs millions de décès chaque année dans le monde.



- Selon l’OMS, Les pesticides sont potentiellement toxiques pour les êtres humains et peuvent avoir des effets chroniques et aigus sur la santé, selon le niveau et la voie de l’exposition.
- Les deux PAI écartent les obligations émises par des émetteurs qui pourraient être à risque compte tenu de l’absence de politiques de prévention de la santé et la sécurité, déployées pour les corporate ou à risque pour les souverains pour lesquels on aurait des violations sociales qui entravent la santé et le bien-être des populations.

Les indicateurs de matérialités permettent d’identifier l’éligibilité à l’ODD3, les critères d’exclusion permettent de garantir que les obligations ne nuisent pas à l’ODD3. L’univers thématique aboutira à environ 3900 titres.

3



La notation ESG de Sustainalytics entre les émetteurs corporates et souverains est comparable, mais les critères et indicateurs sont adaptés aux spécificités :

- *Pour les émetteurs corporate*

Les évaluations de risque ESG produites par Sustainalytics intègrent deux dimensions principales pour évaluer l’ampleur du risque ESG non géré auquel une entreprise est exposée : l’exposition aux risques et la gestion des risques. Pour chaque émetteur, le risque non géré est mesuré en évaluant un ensemble spécifique d’indicateurs ESG matériels en fonction des deux critères d’exposition et de gestion des risques. Le risque non géré résultant pour chaque indicateur est ensuite additionné pour obtenir un score qui représente le risque ESG global de l’entreprise. A titre d’exemple, les indicateurs suivants sont utilisés dans l’analyse extra-financière des participations :

- Indicateurs environnementaux : existence d’un système de management environnemental, existence d’une politique environnementale, émissions de gaz à effet de serre.
- Indicateurs sociaux : existence d’une politique d’inclusion et de diversité, taux de formation des salariés, respect des droits humains dans la chaîne des fournisseurs.
- Indicateurs de gouvernance : existence d’un code de conduite, féminisation des instances de gouvernance, existence d’une politique de lutte contre le blanchiment d’argent.

- *Pour les émetteurs souverains*

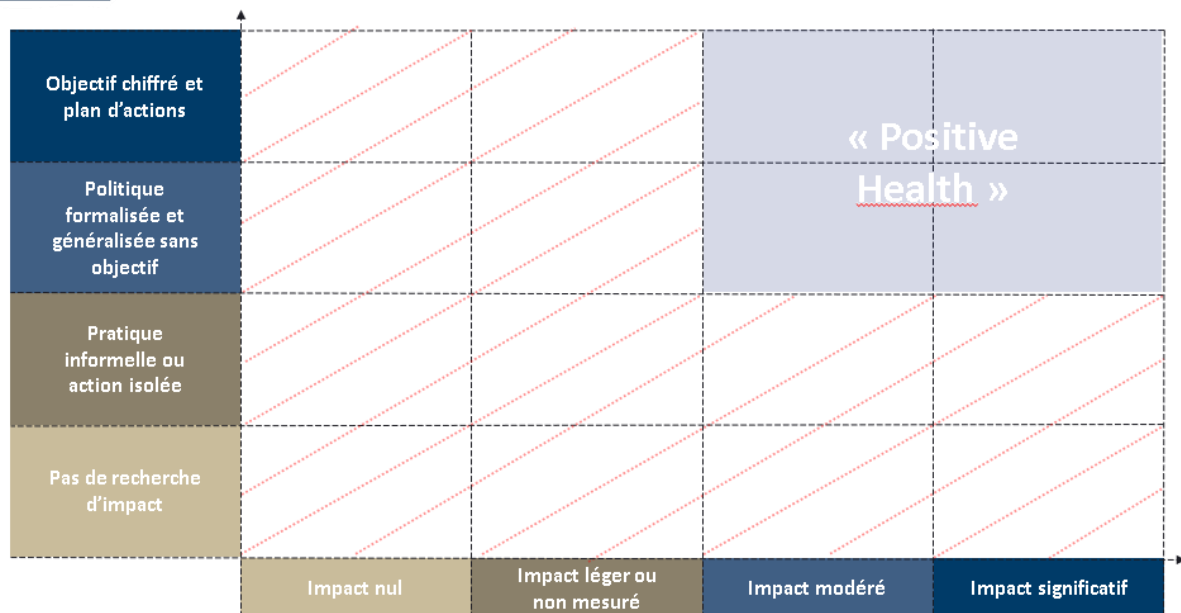
Pour ce qui concerne les émetteurs souverains, la méthodologie d’évaluation ESG de Sustainalytics mesure la richesse nationale composée du capital naturel et du produit intérieur, du capital humain et du capital institutionnel. La méthodologie mesure ensuite la capacité du pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable, déterminée par trois éléments principaux : ses performances ESG, sa tendance ESG et ses événements ESG. Le score global comprend un score de richesse et un score de facteurs de risque ESG correspondant à ces deux composantes.

Les émetteurs (corporate et souverains) sont ensuite classés par score de risque évalué par Sustainalytics (ESG Risk Score ou Country Risk Score). Sont exclus les émetteurs les plus mal notés afin d’arriver à un taux d’exclusion de l’univers de 20% minimum.

4

Analyse de l'impact sur la santé et le bien-être

L'équipe de gestion a élaboré une grille d'évaluation de l'impact des émetteurs, appréciant le degré de maturité de l'impact par l'entreprise et le niveau de l'impact généré :



Voici quelques exemples d'indicateurs retenus :

Pour évaluer le degré de maturité de l'impact par l'entreprise	Pour évaluer le niveau d'impact généré opérationnellement
➤ Existence de pratique au niveau du groupe (Oui/Non) ➤ Existence d'une politique formalisée en faveur de l'impact (O/N) ➤ Existence d'un objectif chiffré, mise en place d'un plan d'actions (O/N)	➤ % CA généré par des produits ou services liés à la santé et au bien-être (en %) ➤ Nombre de programme d'accessibilité à la santé (en nombre) ➤ Nombre de collaborateurs bénéficiant de programmes qui favorisent l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle (en nombre)



Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable du compartiment

Delubac AM utilise des ressources internes et externes pour répondre à l'objectif d'investissement durable.

L'agence de notations sociales Sustainalytics nous fournit les données suivantes :

- Score ESG des émetteurs (ESG Risk Score, Country Risk Score)
- Le niveau de controverse dans lesquelles les émetteurs sont impliqués, ainsi qu'une analyse détaillée,
- Les implications des entreprises dans certaines activités utilisées pour la politique d'exclusion de la Société de gestion et pour le filtre d'exclusion spécifique au compartiment.
- Les PAI

Bloomberg nous informe sur des données ESG liées aux entreprises, notamment les données liées à l'éligibilité et à l'alignement à la taxonomie, les indicateurs bruts des entreprises, des actualités ESG ...

Proxinvest fournit une analyse détaillée de la gouvernance des entreprises françaises détenue dans les fonds actions. Les données peuvent parfois être utilisées pour améliorer l'analyse de la gouvernance lorsque les sociétés sont intégrées aux indices obligataires.

Par ailleurs, Delubac AM dispose de ressources humaines en interne (Directrice de la Recherche ISR, gérants et contrôleur des risques) qui vont œuvrer à la mise en place des politiques, l'implémentation des données dans les systèmes internes et l'analyse interne.

L'analyse ESG interne repose sur :

- des informations publiques, telles que :
 - o les rapports publiés par les entreprises,
 - o les rapports d'ONG,
 - o les études statistiques académiques, d'Eurostat ...
 - o les rapports et autres classements réalisés par des agences, ONG, ou entreprises comme Great Place to Work ...
- des informations issues de la recherche ESG des brokers
- des échanges avec les émetteurs lors des sessions de dialogue avec les émetteurs.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Sustainalytics / Proxinvest : les méthodologies de ces prestataires intègrent un processus de vérification des données.

Bloomberg : les données sont collectées par des outils de machine learning directement sur la documentation des entreprises.

Sources utilisées par l'analyse interne : les sources sont analysées pour comprendre l'orientation de l'auteur, la véracité de l'information et vérifier pour garantir la qualité des données.

Modalité de traitement des données

Les données sont traitées en interne, intégrées pour certaines dans l'outil de gestion et de suivi des risques.

Proportion des données qui sont estimées

Les données utilisées dans le processus de sélection ESG et la mesure d'impact ne font pas l'objet d'estimation.



Limites aux méthodes et aux données

Le compartiment a une approche thématique sociale dont l'objectif est d'investir dans des émetteurs ayant un impact positif sur la santé des personnes et le bien-être au travail. La mesure réelle de l'impact social n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs.

Diligence raisonnable

Delubac AM a mis en place un plan de contrôle de diligence raisonnable afin de s'assurer de la conformité du compartiment avec les règles ESG fixées pour sa gestion. Les procédures de contrôle interne mises en place sont les suivantes :

- Contrôle de 1^{er} niveau
 - Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissement et de désinvestissement.
 - Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment de l'actualisation du périmètre investissable. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de vérifier que chaque ligne soit intégrée au périmètre d'investissement du compartiment et de vérifier le taux de sélectivité de l'univers.
 - L'équipe des risques intègre les règles pré-trade dans l'outil de gestion.
- Contrôle de 2nd niveau

L'équipe de contrôle interne et de conformité

- S'assure de la bonne tenue du périmètre investissable à jour,
- S'assure de la présence de chaque ligne dans le périmètre investissable à la date du contrôle,
- S'assure du respect du taux de sélectivité de l'univers
- S'assure de la bonne tenue des process en place

Les contrôles cités précédemment n'ont pas de récurrence et sont réalisés de manière ponctuelle.

Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Delubac AM est disponible sur le site Internet de Delubac Asset Management.

Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Le compartiment n'a pas d'indice de référence aligné sur l'objectif d'investissement durable fixé.